

Mardi 4 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le mardi 4 octobre à 18 h 45.

Sont présents : Mesdames les conseillères, Marie-Josée Caron et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : Monsieur Bernard Fortin a motivé son absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-10-208

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Adoption du second projet de règlement numéro 251-2022 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 69 de la Municipalité afin d'augmenter la largeur maximale d'un lot dans les milieux desservis par le réseau d'égout;
4. Annulation de l'appel d'offres de la fourniture et installation de poteaux et luminaires dans le parc municipal;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2022-10-209

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2022 VISANT A MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AUGMENTER LA LARGEUR MAXIMALE D'UN LOT DANS LES MILIEUX DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

Cet item est remis à une séance ultérieure.

2022-10-210

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES DE LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE POTEAUX ET LUMINAIRES DANS LE PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture et installation de poteaux et luminaires dans le parc municipal;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues le 21 septembre 2022;

ATTENDU QUE le prix des soumissions s'est avéré beaucoup plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

ATTENDU QUE la Municipalité ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska annule les soumissions pour la fourniture et installation de poteaux et luminaires dans le parc municipal et autorise la directrice générale à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier.

2022-10-211

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2022-10-212

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 19 h 00.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire